

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel lundi 28 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint-Palais, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la vice-présidence de Monsieur Alain DUBREUIL.

Date de convocation : 21 novembre 2022

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 23

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., AVELINE P., PENAUD JP., TABOURET V., BOURICAT G., NAQUET C., GRIDAINE P., DESAGES H., VERMEZ N., MORANNE L., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), CHABROL JE., DEFFONTIS S. (pouvoir V. TABOURET), LAMOTTE JM. (pouvoir à R. LAMY), DUCHIER C. (pouvoir à S. ROLIN),

L'ordre du jour était le suivant :

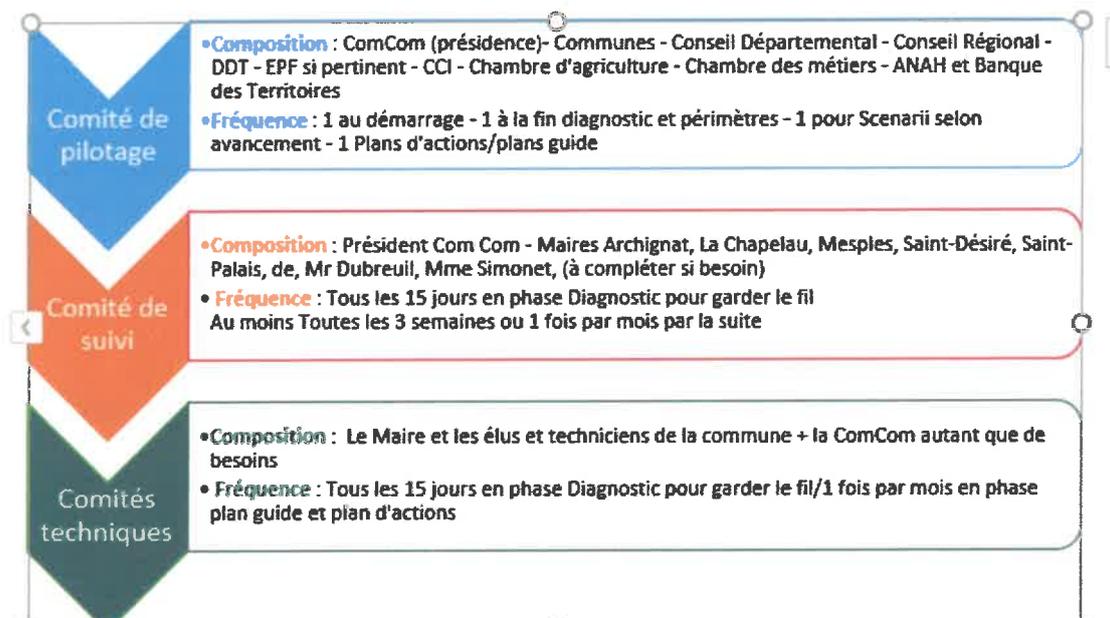
- ✓ Etude RCVCB : point sur le démarrage de l'action
- ✓ Etude GTG
- ✓ Demande de la commune de Mesples concernant l'intégration du chalet
- ✓ Signalétique
- ✓ LEADER
- ✓ Point sur le projet de travaux à l'Espace Mosaïque
- ✓ Personnel : reconduction des contrats du personnel au service « accueil et entretien » des hébergements touristiques
- ✓ Reconduction de la convention de mise à disposition des locaux avec l'association Sésame Autisme et projet de piscine
- ✓ Délibérations modificatives
- ✓ Questions diverses

Etude RCVCB : point sur le démarrage de l'action

Une rencontre avec le cabinet URBANEA a eu lieu le 17 novembre 2022 au cours de laquelle ont été rappelés les éléments suivants :

- La phase diagnostic sera commune à l'ensemble du territoire
- Un dossier commun sera établi à l'échelle de la ComCom pour les projets d'intérêt intercommunal et pour avoir une vision partagée du territoire
- Lien avec les projets intercommunaux : la ComCom est le référent principal de l'étude. Des réunions régulières seront tenues avec le groupe de travail constitué
- Chaque commune fera l'objet d'une étude particulière pour tenir compte de sa spécificité, de ses projets particuliers et de l'état d'avancement de ceux-ci
- Des réunions de premier contact seront organisées dans les prochaines semaines. Chaque commune devra constituer un petit groupe de travail autour du dossier de reconquête
- Association des habitants : des concertations sous forme de réunions publiques et d'ateliers (si besoin) sont prévus avec les habitants ; les projets devront être élaborés et pensés avec eux dans les formats les plus adaptés

Le suivi de l'étude s'articulera autour de 3 strates



Le partage des documents se fera par le biais de la plateforme Onedrive. Chacun pourra déposer les documents nécessaires à la connaissance de la commune par le bureau d'études ou prendre connaissance des différents documents produits par le bureau d'étude. Par exemple, les comptes rendus de réunion, le planning ou support de réunions seront déposés à chaque fois sur cette plateforme.

Monsieur A. DUBREUIL précise que le bureau d'étude URBANEA va contacter les communes dans les 2 semaines qui suivent pour prendre des rendez-vous. La phase diagnostic démarrera en même temps pour toutes les communes et durera 3 mois. L'étude globale durera 1 an et définira pour la Communautés de Communes et pour chaque commune des actions potentielles. Chaque commune aura ensuite la liberté de s'engager ou non dans la phase contractualisée avec le Département.

Etude CTG

Cette étude a une vocation plus sociale et devra permettre d'identifier les besoins des familles du territoire. Une première rencontre a eu lieu avec le cabinet Rémy CROUZOLON consultant où la question des priorités de l'étude ont été évoquées.

➤ Plusieurs réunions ont été prévues :

- Lundi 12 décembre matinée : rencontre avec les secrétaires de mairie du territoire
- Lundi 12 décembre 18 h : rencontre avec les élus
- Mardi 13 décembre de 9 h à 16 h 30 : réunions thématiques avec les responsables d'associations, de CCAS, RPI, accueils périscolaires etc

➤ Le déroulement de l'étude est organisé autour de 3 phases :

Phase 1 :

- Rencontre du bureau d'études avec tous les partenaires (élus, associations, institutions œuvrant dans le domaine de la famille et de l'animation locale)
- Pour début janvier : finalisation d'une synthèse du diagnostic social et éducatif de territoire. Présentation et allers/retours avec l'équipe projet/comité technique (analyse, pré arbitrage, amendement)

Après avoir pris connaissance des premières propositions de signalétique, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter cette première phase de travaux avec les devis correspondants.

LEADER

Rappel : La Région Auvergne-Rhône-Alpes est Autorité de Gestion Régionale du FEADER pour la programmation 2023-2027 et pour la mise en œuvre de LEADER (acronyme de "Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale").

Elle a lancé un appel à candidatures au programme LEADER 2023-2027 auprès des territoires. L'appel à candidatures prévoit que la candidature doit être à l'échelle départementale et regrouper à minima 9 EPCI entiers, 200 000 habitants et un territoire de 2 500 km².

Les 11 EPCI du Département de l'Allier ont travaillé à l'élaboration d'une candidature commune qui a abouti au principe du portage du futur GAL par la Communauté d'Agglomération de Moulins.

Une contractualisation entre la Communauté d'Agglomération de Moulins et les EPCI du département de l'Allier définira les conditions administratives, juridiques, financières et de gouvernance pour la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027.

Dans un second temps, une contractualisation entre la Communauté d'Agglomération de Moulins et le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher interviendra dans un second temps et définira les conditions du portage du programme sur le territoire des 5 EPCI qui le composent en précisant les conditions administratives, juridiques, financières et de gouvernance pour la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027.

Le Conseil Communautaire valide le projet de candidature au programme LEADER 2023/2027 et accepte à l'unanimité le principe du portage du futur GAL par la Communauté d'Agglomération de Moulins.

Point sur le projet de travaux à l'Espace Mosaïque

Une réunion a eu lieu le jeudi 24 novembre 2022 avec des représentants du Centre Social, de la Communauté de Communes, de la commune de Saint Martinien et de l'Espace Mosaïque. La question de la vente des locaux à l'euro symbolique par le Centre Social à la Communauté de Communes a été évoquée.

Les instances du Centre Social ont indiqué qu'ils auraient préféré donner les locaux à l'association Espace Mosaïque. Néanmoins, Madame S. ROLIN, Présidente de l'association, indique qu'elle n'est pas vraiment favorable à cette idée mais que cela n'a pas encore fait l'objet d'une décision de son Conseil d'Administration.

La municipalité de Saint Martinien a pour sa part fait savoir qu'elle ne souhaitait pas devenir propriétaire du site et que pour elle seule la Communauté de Communes pouvait assurer ce rôle.

Monsieur A. DUBREUIL rappelle que des travaux doivent être engagés dans les locaux. Des devis ont été sollicités pour améliorer l'isolation du premier étage à hauteur d'environ 100 000 € et pour redistribuer les espaces au sous sol. L'enveloppe financière est aujourd'hui de l'ordre de 200 000 € mais elle pourrait être appelée à évoluer. Pour obtenir des subventions, la Communauté de Communes doit néanmoins se prévaloir de la qualité de propriétaire. C'est pour cela qu'elle a sollicité le Centre Social pour une vente à l'euro symbolique. Si ces travaux n'étaient pas réalisés, l'avenir de l'établissement pourrait être compromis.

Les membres du Centre Social réunis en Assemblée Générale examineront le projet au mois de janvier 2023.

Madame S. ROLIN indique que si la Communauté de Communes du Pays d'Huriel réalise les travaux, elle souhaiterait que le loyer ne soit pas soumis à une hausse conséquente qui viendrait compromettre l'équilibre financier de la structure.

Personnel

- ✓ Service Accueil et entretien des hébergements touristiques

Actuellement, 2 personnes :

- Un agent : contrat de 25 h/semaine
- Un agent : 4 h/semaine

Problématique : l'agent qui est diplômée a postulé sur le poste « animatrice CTG » et le 2^{ème} agent a annoncé son départ fin d'année. Ces postes s'avèrent difficiles à pourvoir car ils demandent beaucoup de disponibilités, y compris pendant le week-end.

La solution consisterait à recruter 2 personnes à hauteur de 15 h/semaine. La première travaillerait lundi, mardi, mercredi (demi-journée), la seconde mercredi (demi-journée) jeudi, vendredi et 1 week-end sur 2 annualisés.

La commission a reçu une personne qui a déjà travaillée dans ce service et qui était partie en congé de maternité. Elle accepte de reprendre le poste à hauteur de 15 h/semaine. Il faut néanmoins trouver une seconde personne.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité les recrutements de cette personne pour le poste d'agent d'accueil et d'entretien des hébergements et de la personne qui s'occupait des gîtes pour un an à temps plein au poste d'animatrice CTG et de responsable de la Maison France Services.

Noël du personnel

Monsieur C. LECLERC, Vice-Président en charge du personnel, propose de récompenser le personnel de la Communauté de Communes pour la qualité de son travail et de lui allouer des cartes cadeaux de 100 € pour Noël.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité cette proposition.

Reconduction de la convention de mise à disposition des locaux avec l'association Allier Sésame Autisme et projet de piscine

Monsieur A. DUBREUIL indique que la convention de mise à disposition des locaux conclue avec l'association Allier Sésame Autisme d'une durée de 5 ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2018 s'achève le 31 décembre 2022. Il propose sa reconduction pour 5 ans.

Il indique par ailleurs que l'association souhaite équiper le site d'une piscine de 8 m x 4 m avec escalier intérieur qui serait implantée au niveau du sol naturel avec une profondeur de 1,20/1,50 m. Pour cette réalisation, elle bénéficie d'une subvention conséquente de la société Orange.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la reconduction de la convention et autorise l'association à implanter une piscine sur le site.

Questions diverses

✓ Manifestation de Noël à Chazemais

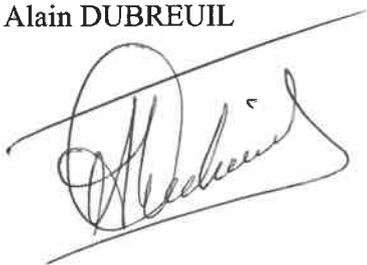
Il est rappelé que les services de la Communauté de Communes co-organiseront avec la municipalité de Chazemais une manifestation de Noël pour les enfants le 16 décembre à 16 h 30. Tous les conseillers communautaires sont conviés.

✓ Appel à Manifestation d'intérêt interministériel ERRE

Madame N. VERMEZ, maire de Saint Désiré, fait part de cet appel à manifestation d'intérêt relayé par l'association des maires ruraux concernant la mise en place d'actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Une information sera adressée dans les communes sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au mardi 17 janvier 2023 à 18 h à Saint Martinien.

Le Président de séance,
Alain DUBREUIL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Dubreuil', written over a horizontal line.

La Secrétaire de séance,
Sylvie ROLIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie Rolin', written over a horizontal line.